

Réf: Dossier N° 071608

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YAK SARL »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 4183, Ilot 332

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/01/2022 , et enregistrés au CEPICI le 12/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YAK SARL »

Objet : BTP
VENTE ET ACHAT DE PRODUIT IMMOBILIER,
MOBILIER DE MAISON ET DE BUREAU,
VENTE DE PRODUIT PRÉFABRIQUÉ BÉTON,
COMMERCE INTERNATIONAL,
AUTOMOBILE,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 4183, Ilot 332

Dirigeant(s) : M KORE YANNICK ALEX (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00381 du 24/01/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°02637/GTCA/RC/2022 du 24/01/2022

